

MAIRIE D'OSLON

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2020

Le trente et un août deux mille vingt, vingt heure quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence d'Yvan NOEL.

PRESENTS :

Joël CORPET. Valérie BESSARD-MANDRILLON. Aline ROUSSEAU. Jean Luc MEUNIER. Pierre FLEURY. Pascal VAN DORSSELAER. Joëlle DE MATTEIS. Claudine CORNU. Nathalie KHEMDOUDI. Denis RAUX. Valérie THEVENOT. Julien GAUDET.

ABSENTS

Mathieu BERNARD avec pouvoir Pascal VAN DORSSELAER. Christine BOUILLOT avec pouvoir Denis RAUX.

SECRETARE DE SEANCE : Aline ROUSSEAU

La secrétaire de mairie assiste à la séance.

La séance est ouverte à 20 h 15, à huit clos.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATION RETRAIT ADHESION AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Le Conseil Municipal est informé que conformément aux statuts de l'Agence Technique Départementale, article 6, l'année 2020 étant une année de renouvellement des conseils municipaux, la commune peut résilier son adhésion en prenant une délibération.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal résilie son adhésion à compter du 01/01/2021 (double emploi service Grand Chalon).

DELIBERATION REMBOURSEMENT LOCATIONS SALLES

Suite au COVID, des locations de salles ont été annulées. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le remboursement de ces locations, selon une liste donnée.

DELIBERATION PARTICIPATION FRAIS SCOLAIRES

Il est préalablement rappelé qu'en application de l'article L 212-8 du Code de l'Education « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer cette participation à 156 € pour chaque enfant bénéficiant d'une dérogation scolaire avec avis favorable pour 2019/2020 pour les communes de CHALON/SAONE et CHATENROY LE ROYAL.

DELIBERATION AUGMENTATION LOYERS

A l'unanimité le Conseil Municipal décide l'augmentation des loyers des T3 Impasse de la Ferme et des T3,T2 Rte de St Germain du Bois, selon l'indice référence loyer de l'INSEE.

DELIBERATION CONTRAT CONTRACTUEL

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de contrat pour l'emploi d'agent d'animation, contractuel à temps non complet, pour surveillance restaurant scolaire et entretien locaux.

DELIBERATION ONF COUPES 24 EXERCICE 2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :

- la vente de futaies affouagères sur la parcelle 24,
- fixe sans changement le prix des affouages à 13 € le moule pour les habitants d'OSLON et 18 € pour les extérieurs,
- délais d'exploitation : abattage et façonnage : 15 avril 2022, débardage 30 octobre 2022.

D'autre part, le Conseil Municipal décide de baisser à 6.50 € le moule pour les habitants d'Oslon et à 9 € pour les extérieurs les affouages de la parcelle 37.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **VENTE TERRAIN :** le Conseil Municipal décide de ne pas se porter acquéreur de la parcelle A 517, située aux « Terres Basses ».
- **ENQUETE PUBLIQUE DUP IMPASSE GRAND COUR** il est présenté le planning de l'enquête qui aura lieu du 5 octobre au 4 novembre 2020.

- **DENOMINATION TERRAIN ACTIVITES** après concertation le nom « Nature et Loisirs Oslonnais » a été retenu.
- **JOURNEE CITOYENNE**, fixée le 24 Octobre. Chantier lavoir prévu et plantation d'un arbre correspondant à chaque naissance de l'année, d'autres activités restent à définir.
- **OCTOBRE ROSE** dans un premier temps et dans l'attente définitive du programme une marche est déjà prévue sur notre commune le 3 Octobre à 9 h 30.
- Monsieur le Maire donne lecture d'une demande concernant des cours de Fitness en journée. Le Conseil Municipal souhaite qu'un accord soit trouvé avec l'association GV pour ne pas faire concurrence.

Fin de la séance à 22 H 00

Prochaine réunion le 28/09/2020.

